



Mise en œuvre par

Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GI2) GmbH





CONCEPTS CLÉS ET ÉTAT DE LA QUESTION



MIGRANT(E) DE RETOUR

Personne de retour au pays dont elle est ressortissante après avoir été un/une migrant/e international/e (à court ou long terme) dans un pays étranger et qui entend demeurer dans son pays



RÉINTÉGRATION

Processus permettant à une personne de redéfinir des liens économiques, sociaux et psychosociaux nécessaire pour vivre, assurer ses moyens de subsistance et préserver sa dignité et s'intégrer dans la vie civique (OIM)¹. La réintégration durable peut être atteinte lorsque les migrants de retour peuvent compter sur des capacités élargies pour profiter d'une vie stable, sûre et digne d'autosuffisance économique, de bien-être psychosocial, d'inclusion politique, sociale et civile, grâce à laquelle ils peuvent répondre aux moteurs de la migration irrégulière.²

- 1. Glossaire de l'OIM 2019
- 2. Définition de la réintégration durable dans la perspective de l'UA: Le concept de réintégration durable a récemment été introduit dans le cadre de politique migratoire pour l'Afrique (MPFA) de 2018.



PROCESSUS DE RETOUR

Acte ou le processus de repartir vers son point de départ. Pour les migrants, il s'agit généralement de repartir depuis un pays d'accueil (qu'il soit de transit ou de destination) vers leur pays d'origine, c'est-à-dire leur point de départ.



RETOUR ASSISTÉ

« Aide administrative, logistique ou financière, y compris une aide à la réintégration, aux migrants qui ne peuvent ou ne veulent pas rester dans le pays d'accueil ou de transit et qui décident de retourner dans leur pays d'origine. » (Glossaire de l'OIM sur la migration, 2019)

A RETENIR : Le retour et la réintégration font partie des engagements internationaux en matière de migration

La question du retour a été intégrée dans les accords ACP-UE³ en 2000 dont l'article 13 prévoit l'obligation des Etas à accepter le retour et à réadmettre leurs ressortissants.

La Déclaration de Rome et son programme, qui définit le cadre stratégique du Processus de Rabat pour la période 2014-2017, souligne l'importance de renforcer la coopération entre les pays d'origine, y compris au niveau intra-africain, dans le domaine du retour, et de renforcer la coopération opérationnelle entre les Etats partenaires en matière de réadmission, notamment dans le cadre de l'article 13 de l'Accord de Cotonou entre les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, Caraïbes et Pacifique et l'Union européenne (ACP-UE).

L'action prioritaire 5 du Plan d'Action de la Valette adopté lors du Sommet sur la Migration en novembre 2015, rappelle que les pays s'engagent « à renforcer la coopération afin de faciliter le retour et la réintégration durable des migrants irréguliers, que ce soit en provenance des Etats membres de l'Union européenne (UE) et pays associés ou des pays africains de transit et de destination »⁴.

Le Pacte mondial pour des migrations sûres, organisées et régulières (PMM), un document non contraignant adopté par la majorité des gouvernements du monde, en son objectif 21 précise que les États « coopéreront en vue de faciliter le retour et la réadmission des migrants dans la sécurité et la dignité, ainsi que leur réintégration durable ».5

Ce document fait partie d'une série de trois notes d'informations que l'Observatoire sahélien des Migration (OSM), avec l'appui de la coopération technique allemande (GIZ), se propose de publier.

Ce premier numéro s'inscrit dans une logique d'information sur la question du retour et de la réintégration des migrants. Au-delà de la généralité de la question, ce document fait la synthèse des principaux mécanismes et dispositifs en matière de retour et de réintégration au Sénégal.

^{3.} Déclaration de Rome et son Programme voir : http://processusderabat.net/web/uploads/Rome/FR_Declaration_Prog_Rome_final_27_11_2014.pdf

^{4.} Déclaration Politique du Sommet de la Valette

^{5.} Pacte mondial pour des migrations sûres, organisées et régulières (PMM), objectif 21, paragraphe 37



Le Sénégal en tant que pays de départ, de transit et d'accueil, est un pays de grande tradition de mobilité. La migration est bien ancrée dans ses traditions historiques, et connait de nombreux retours de migrants depuis les pays de la sous-région africaine, de l'Europe et d'autres continents.

La question du retour des migrants ne renvoie pas seulement à la réalisation du retour en tant que tel, mais aussi aux intentions de retour et à la réintégration après le retour. Elle peut donc se poser à plusieurs moments dans le processus global de la migration de nos compatriotes depuis le début de leur mobilité.

Toutefois, si les migrations de retour sont une composante majeure des flux migratoires au Sénégal, la connaissance que nous en avons reste parcellaire.

En effet, peu de recherches s'intéressent à ce processus en tant que tel, alors qu'il est nécessaire d'en comprendre les différents segments, les modalités pratiques de réalisation, les facteurs déterminants, ainsi que la manière dont il est vécu par le migrant, en fonction des trajectoires migratoires et les conditions dans lesquelles le retour s'est produit (ANSD-OIM,2018). Il est aussi tout aussi important de prendre en compte les relations et interactions entre les acteurs des pays d'origine, de transit et de destination, et les migrants concernes par ce processus. Cela veut dire toute l'importance à accorder à la coopération et aux dialogues entre ces différents acteurs.

L'une des principales difficultés que nous rencontrons pour documenter correctement les migrations de retour est sans doute, l'absence de données comparatives sur les différents aspects et segments de ce processus de retour et les dynamiques de réintégration économique, sociale et psychosociale entre autres qui sont conséquents

C'est pour cela que, les facteurs déterminant du retour, les modalités et la manière dont il est vécu par le migrant,

N°1: Retour et reintegration des migrants

sont autant de pistes de réflexion à explorer pour une meilleure compréhension des flux de migration de retour, qu'ils soient de nature volontaires ou involontaires (Ndione, 2019).

On peut aussi noter que, malgré le peu connaissances scientifiques sur la question, les motifs des retours au Sénégal sont de divers ordres et peuvent avoir une connotation positive ou négative.

Il convient également de souligner que ces retours peuvent s'effectuer à n'importe quel moment du processus migratoire, y compris chez les plus jeunes, comme l'illustre le tableau ci-dessous, et ne se réfèrent plus forcément à l'image du migrant vieillissant retournant au pays au moment de la retraite.



TABLEAU 1 : FACTEURS INFLUANT SUR LE RETOUR DES MIGRANTS

	NÉGATIFS	POSITIFS
Facteurs économiques	La détérioration de la situation économiques du migrant dans le pays d'accueil	Le développement de la région d'origine, l'amélioration des conditions de vie y compris la revalorisation des grilles de salaires au niveau national, des dispositions attractives décidées dans les politiques publiques nationales : les avantages fiscaux, sanitaires, économiques
Facteurs sociaux	Le racisme, la xénophobie, les problèmes d'intégration dans le pays d'accueil ; non existence ou mauvaise politique nationale d'intégration	Le besoin de retour au pays d'origine, de par- tager les bénéfices engrangés dans le pays d'accueil, de valoriser son statut social etc.
Facteurs politiques	Les programmes d'expulsions forcées, les politiques indirectes adoptées par les pays d'accueil sur la présence d'étrangers vivant dans le pays	La paix et la stabilité au niveau national et régional, la sécurité intérieure etc
Facteurs familiaux ou liés au cycle de vie	/	La volonté et le désir de fonder une famille et de sécuriser les acquis engranges ailleurs ; l'appel de la culture d'origine

1. LA QUESTION DU RETOUR DANS LE PROJET DE DOCUMENT DE POLITIQUE MIGRATOIRE NATIONALE DU SÉNÉGAL.

Ce Sénégal se présente comme un pays qui promeut la migration légale et la protection sociale des migrants connus. C'est ce qui transparait dans le document technique, élaboré entre 2015 et 2019 par la Direction du capital humain du ministère de l'économie, des finances et du plan.

Ce document est cependant, objet d'observations et de critiques que le pays gagnerait à prendre en compte, s'il veut disposer d'un document consensuel, à partager par tous les acteurs du pays : gouvernement, société civile et partenaires au développement. La question du retour doit y figurer en bonne place.

De même, certains aspects comme l'ampleur et la nature des migrations de retour, avec des données chiffrées autant que possible, la place des jeunes et des femmes dans ce type de migration, les raisons pour lesquelles certains migrants s'installent durablement dans le pays d'accueil, alors que d'autres font le choix d'une migration de courte durée, ou encore l'impact de ces retours sur le développement économique du pays d'origine et du pays d'accueil et sur le migrant lui-même, sont autant de questions que le document final de politique migratoire nationale devrait également prendre en considération.

2. MIGRATION DE RETOUR AU SÉNÉGAL : REVUE DES DONNÉES DISPONIBLES

Au Sénégal, comme dans beaucoup de pays d'origine, la disponibilité et l'accès aux données statistiques et aux faits sur les migrations en général, est difficile. Cela s'explique certainement parce que les sources nationales, si elles existent, ne sont pas organisées en conséquence. Les sources administratives ne sont pas souvent opérationnelles. Ces sources ne sont pas non plus couramment utilisées pour produire des données statistiques élaborées, notamment en raison d'un déficit de ressources matérielles et humaines pour exploiter de manière globale les données et informations requeillies.

Nous pensons particulièrement aux différents ministères intervenant dans les différents aspects de la migration et aux organisations de la société civile travaillant dans ce domaine.

Dans le présent document, les principales données que nous allons utiliser sur le retour des migrants au Sénégal sont essentiellement fournies par l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM), dont le mandat inclut la mise en œuvre des Programmes d'Aide au Retour Volontaire et à la Réintégration (AVRR en anglais) et de secours d'urgence aux migrants en détresse. D'autres structures, notamment la Délégation Régionale du Comité International de la Croix Rouge (CICR), le bureau de liaison du FICR, mais aussi le Comité national chargé de la gestion des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées (CNRR-PD), travaillent également dans l'assistance aux retour volon-



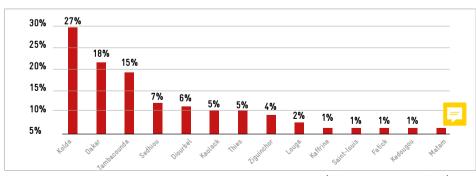
taires et aux rapatriements de migrants sénégalais. La mission du CNRRPD porte également sur l'assistance aux migrants en situation de détresse et la mise en œuvre d'opérations pour faciliter le retour et l'accueil de ces migrants. Toutefois, il est très difficile d'accéder à la base de données de ces différentes structures qui puisse renseigner sur le nombre rapatriés sénégalais et de migrants assistés au retour

Ainsi, au cours de l'année 2017, un total de 3 023 migrants de retours ont été assistés par l'OIM. Ces migrants de retour

sont en majorité des hommes (97%, contre 3% de femmes).

La distribution des effectifs des migrants de retour assistés par l'OIM montre qu'ils sont principalement originaires de la région de Kolda (27%), de la région de Dakar (18%) et de celle de Tambacounda (15%). Ces trois régions constituaient, ces dernières années, les principaux foyers de départ des migrants sénégalais, la portion congrue revenant aux régions de Kaffrine, de St-Louis, de Fatick et de Kédougou avec 1% chacune.

Graphique 1 : Répartition des migrants de retour assistés par l'OIM selon la région d'origine et de retour entre janvier et juin 2019 (en %)



Source : Base de données des retours volontaires assistés (OIM, janvier-juin 2019)

Q Dakar SAINT-LOUIS **♀** Diourbel Tambacounda **♀** Sédhiou **Q** Kolda LOUGA LOUGA Q MATAM DAKAR 孠 DIOURBEL THIÈS KAFFRINE TAMBACOUNDA KAOLACK **Q** SÉDH**I**OU KOLDA ZIGUINCHOR KÉDOUGOU

Graphique n°2 : Carte du Sénégal avec les Cinq principales régions de départ et de retour des migrants.

Source : données de l'auteur

N°1: Retour et reintegration des migrants



Pays de provenance des migrants de retour assistés par l'OIM et flux d'entrées des ressortissants sénégalais

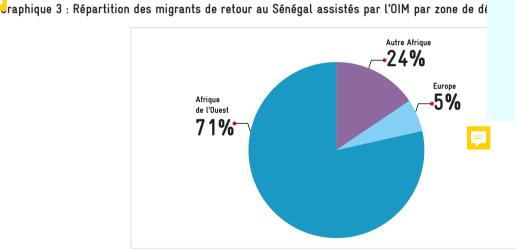
L'exploitation de la base de données de l'OIM renseigne également sur les principaux pays de départ des migrants de retour au Sénégal.

Ainsi, 95% des migrants de retour au Sénégal viennent des pays africains dont 71% des pays d'Afrique de l'Ouest et 24% des autres pays africains, seuls 5% des migrants de retour au Sénégal assistés par l'OIM viennent de l'Europe. Ces données illustrent une prédominance des migrants sénégalais dans les pays limitrophes, et confirme l'information selon laquelle l'essentiel des mouvements migratoires des africains se déroule au sein même du continent et non vers l'Europe ou ailleurs.

En effet, la plupart des migrants originaires des pays d'Afrique de l'Ouest restent dans la région. En 2020, les deux-tiers des migrants originaires de la région vivoient dans un autre pays

Oui
 Non
 Partiellement

d'Afrique de l'Ouest (migr

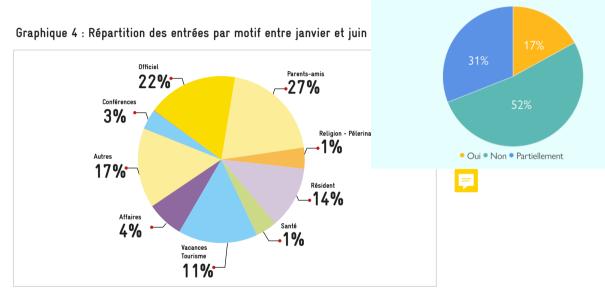


Source : Base de données des retours volontaires assistés (OIM, janvier-juin 2019)

N°1: Retour et reintegration des migrants

Les données sur les arrivées sur le territoire national sont fournies par la Direction de la Police de l'Air et des Frontières (DPAF), responsable de la lutte contre la migration irrégulière et le banditisme transfrontalier

L'exploitation de cette base de données indique que les entrées concernent principalement les visites familiales avec 27% des effectifs, 22% sont liées aux visites officielles et 14% correspondent au retour des résidents sur le territoire national.



Source : Direction de la Police de l'Air et des Frontières (DPAF) (janvier-juin 2019)

3. ANALYSE GÉOPOLITIQUE DE LA QUESTION DU RETOUR

La question du retour dans les relations entre les pays de départ et d'accueil se révèle être un sujet sensible à traiter pour les deux parties. Il s'agit de diplomatie et de coopération entre pays d'accueil, de transit et pays d'origine mais également du respect des droits humains des migrants qui tend à être l'épine dorsale de ce phénomène. Ces questions occupent, du reste, une place importante dans le cadre de politique migratoire pour l'Afrique révisé et son Plan d'action 2018-2030⁶ élaboré par l'Union africaine.

La coopération entre le pays d'accueil, le pays d'origine, et très souvent les gouvernements de pays de transit, a nettement progressé pour la simple et bonne raison que la migration est considérée comme un fait social qui doit être contrôlé, géré et endigué pour la plupart des pays recevant des migrants. Ainsi, le retour assisté est très souvent considéré comme la réponse logique aux politiques et aux lois des pays qui ont longtemps refusé aux migrants leurs droits les plus élémentaires comme ceux d'être présents et de vivre sur leurs territoires.

Retour Volontaire : clé de voute de la stratégie de l'Union européenne : un exemple

Dans le contexte de la migration Sud-Nord en particulier, la question du retour prend une importance croissante dans l'agenda politique des pays de destination et se révèle être encore un sujet assez sensible à soulever. Cela explique en partie pourquoi l'Union Européenne a formulé et mis en place le Pacte sur le Migration et l'Asile en 2021.

Dans le cadre de ce Pacte, la Commission européenne mise sur plus de retours volontaires des migrants illégaux vers leurs pays d'origine. Pour ce faire, l'exécutif européen a adopté le 27 avril une stratégie d'harmonisation des politiques nationales des Etats membres en matière de retour volontaire et de réintégration.

Cette nouvelle stratégie vise particulièrement à établir une approche plus uniforme et mieux coordonnée entre les Etats membres afin d'encourager et de faciliter les retours volontaires et la réintégration.

L'un des points saillants de cette stratégie est le Renforcement de la coopération avec les pays partenaires.

Dans ce cadre, la Commission souhaite améliorer la qualité des programmes d'aide au retour volontaire, notamment par la mise en œuvre d'un programme de formation commun pour les conseillers en matière de retour et renforcer la coopération en matière de retour volontaire et de réintégration de l'Union avec les pays partenaires, notamment en fournissant du person-

^{6.} Voir Cadre de politique migratoire pour l'Afrique révisé et Plan d'action 2018-2030, page 89 et suivantes.

nel doté des compétences nécessaires ou en accompagnant les structures de gouvernance pour qu'elles puissent répondre aux besoins économiques, sociaux et psychosociaux spécifiques des personnes soumises à un retour.

Cette stratégie vise également au renforcement et à la consolidation des liens entre les programmes de réintégration et les autres initiatives en faveur du développement dans les pays partenaires.

Parce que le Sénégal et l'Union européenne envisagent le retour volontaire et la réinsertion selon des perspectives différentes, tout partenariat solide devra admettre ces divergences, identifier les points de convergence et surtout mettre en œuvre les objectifs communs. Par exemple, établir des canaux de partage d'information pour améliorer le conseil avant le départ et l'assistance offerte aux rapatries à leur arrivée au Sénégal.

Les autorités sont souvent au courant de certaines initiatives AVVR, mais ne disposent pas de détails sur les caractéristiques des rapatries, les activités AVVR et les modalités de leur mise en œuvre. Par exemple, les questions relatives au retour des Sénégalais de l'étranger ont été aussi intégrées dans des projets de l'Union européenne relatifs à la modernisation de l'état civil, financé par l'EUTF. Dans tous les cas, pour établir un partenariat significatif avec les États de destination, le Sénégal a besoin d'un cadre de politique et des ressources suffisantes pour le mettre en œuvre.

Cet aspect de la coopération entre Etats est d'ailleurs préconisé par l'objectif 21 du Pacte Mondial, qui encourage vivement le renforcement des partenariats afin de faciliter un retour une réadmission sûre et digne, ainsi qu'une réintégration durable.

Cet objectif reconnaît la nécessité d'une coopération entre les pays tout au long du processus de migration de retour (origine, transit et destination) pour bien assurer le retour, la réadmission et la réintégration de manière sûre, digne et en pleine conformité avec le droit international des droits de l'homme et les droits des migrants.





4. DIMENSIONS DE LA RÉINTÉGRATION DURABLE

La réintégration est l'une des clés de la durabilité de la migration de retour. Si les parties prenantes sont de plus en plus conscientes de la nécessité de soutenir le processus de réintégration pour qu'il soit couronné de succès, elles ne semblent, cependant, pas être d'accord sur les moyens d'y parvenir⁷.

Le processus de migration est souvent très sensible pour les migrants de retour, et un accompagnement chez eux fournit non seulement un cadre propice, mais aussi une occasion de les valoriser auprès des acteurs locaux. Une telle démarche constitue à elle seule, un premier pas pour vers réintégration durable réussie.

Il semblerait que trois éléments⁸ doivent être pris en considération pour permettre au migrant de retour de reprendre vie sociale, culturelle, économique et politique normale à savoir :

- Les possibilités de subvenir à ses propres besoins
- L'accès aux réseaux communautaires,
- La santé psychosociale

La réintégration des migrants de retour est donc multidimensionnelle et doit être envisagée dans une triple mesure :



^{7.} Rapport OIM, Réintégration-Approches efficaces-

^{8.} Voir Ruben, Van Houte, Davids (2009). What Determines the Embeddedness of Forces-Return Migrants? Rethinking the Role of Pre- and Post-Return Assistance. IMR Volume 43, n° 4. 2009, p. 908 à 963

Dimension économique de la Réintégration 📮



Pour la plupart des migrants de retour, le séjour prolongé à l'étranger est souvent à l'origine de difficultés à trouver des opportunités d'emploi, principalement en raison de la perte de contact avec les réseaux dont ils disposaient dans leur pays d'origine, mais aussi du fait que l'environnement professionnel au départ et au retour n'est plus le même.

Les considérations économiques, nécessitent donc d'avoir des indicateurs tangibles et de mener une analyse des besoins du travail et attentes des migrants de retour. Cela renvoie à une harmonisation des programmes de réintégration qui consiste à inclure le niveau communautaire, tout en développant des partenariats avec des institutions de microfinance et du secteur privé.



Dimension sociale et psychosociale de la Réintégration

La volet social et psychosocial de la réintégration sont tout aussi importants que le volet économique.

🔁 dimension sociale nécessite d'adopter une approche communautaire, en mettant sur place des dispositifs qui seront à même de lutter contre les disparités qui existent entre la population et les migrants de retour.

La dimension psychosociale, quant à elle est cruciale pour la réintégration. L'aide psychosociale n'est pas seulement un ajout 'simple', elle est essentielle pour permettre aux migrants de retour de développer leur confiance et leurs capacités, permettant ainsi la réalisation d'une réintégration durable. En effet des progrès ne peuvent pas être réalisés, au plan économique, si les migrants de retour ne se sentent pas capables de pouvoir faire face à leur présent et à leur futur.

De ce fait, les migrants de retour ayant bénéficiés de conseils psychosociaux auront probablement moins de difficultés à faire face aux conséquences du retour, aussi bien avant qu'après le retour au pays.

Toutefois, malgré l'importance des besoins des migrants de retour, les services de soutien psychosocial ne sont pas systématiquement fournis en raison notamment de l'insuffisance des ressources allouées aux programmes de réintégration et de la méconnaissance de l'importance que revêt ce soutien.



5. MÉCANISMES ET DISPOSITIFS D'AIDE AU RETOUR ET À LA RÉINTÉGRATION AU SÉNÉGAL

Aujourd'hui, le retour est, malgré l'absence d'une politique nationale de migration, de plus en plus accompagné. Et en raison de l'importance des flux migratoires, le dispositif d'appui inclut des offres de services de proximité aux initiatives des migrants dans les territoires d'origine.

Au Sénégal, le ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, avec notamment la Direction Générale des Sénégalais de l'Extérieur (DGASE), fournit l'essentiel des efforts étatiques pour appuyer les migrants/es de retour qui souhaitent investir au Sénégal. D'autres ministères, notamment ceux de l'Économie, des Finances et du Plan ; du Commerce ; de l'Élevage ; de la Pêche et de l'Économie maritime ; de l'Agriculture ; de la Promotion des investissements, des partenariats et du développement des téléservices de l'État ; de la Jeunesse et de l'Emploi ; de l'Économie sociale et solidaire ; de l'Artisanat et Formation professionnelle, y contribuent.

Depuis la mise en place du Fonds Fiduciaire d'Urgence de l'Union européenne pour l'Afrique, les initiatives d'aide au retour et à la réinsertion des migrants se sont multipliées : on en dénombre actuellement 18 programmes dont 10 nationaux (170 millions d'euros) et 8 régionaux (dont environ 27,1 millions d'euros qui reviennent au Sénégal) pour un montant global de 198 millions d'euros).

On peut noter que ce fonds vise également à « améliorer la gouvernance et la gestion des migrations ».

L'initiative commune gérée avec l'OIM est au cœur du dispositif concernant la réintégration des migrants. Elle a débuté en juin 2017 avec des projets régionaux et nationaux, cogérés avec la DGASE. Entre 2017 et 2020, l'OIM a assisté un peu plus de 6000 sénégalais dans leur processus de retour à travers le Programme d'Aide au Retour Volontaire et à la Réintégration (AVRR). Quelques 1090 projets de réintégration ont été réalisés à la fin du mois de mars 2020.



^{9.} Dispositifs d'Aide au Retour et à la Réinsertion, action pilote ERRIN-OFFI

TABLEAU 2 : CARTOGRAPHIE DES DISPOSITIFS ET STRUCTURES D'APPUI DES MIGRANTS/ES DE RETOUR AU SÉNÉGAL

TYPOLOGIE DES DISPOSITIFS D'APPUI TECHNIQUE	INSTRUMENTS
LES DISPOSITIFS TERRITORIAUX D'OFFRE DE SERVICES DIRECTS AUX MIGRANTS	BAOS ; Help Desk ; HOM (Help Office for Migrants) ; projet CARIMA (Enda Diapol) ; Centre sénégalo-allemand d'information pour l'emploi, la migration et la réintégration (Coopération Allemande)
LES PROJETS ET PROGRAMMES DEDIES A LA MIGRATION	FAISE; PAISD; PAICODELS; PACERSEN; PASPED; PARERBA; PLASEPRI; Presente «Réussir au Sénégal» (coopération Allemande); projet «BIT» (OIT) fice Français de l'immigration et de l'intégration» (coopération Française); «Développement de l'emploi dans les zones de départ» (ADEPME/UE); «Autonomisation économique des femmes migrantes» (multipartenaires); «Projet pour la réinsertion socioprofessionnelle des migrants de retour» (multipartenaires); JAPPANDO (multipartenaires); «Aide au retour volontaire et à la réintégration» (OIM) ainsi que d'autres projets de l'OIM. PACERSEN; « Projet d'Appui à la réduction de la migration à travers la Création d'Emplois Ruraux au Sénégal» (Ministère de l'intérieur Sénégalais).
LES PROJETS ET PROGRAMMES PUBLICS AYANT UN VOLET MIGRATION	« Fonds de garantie pour l'investissement des Sénégalais de l'extérieur » (FOGARISE/FONGIP) ; « Bureau de création des entreprises » et « guichets uniques » (APIX) ; « Développement de l'emploi dans les zones de départ » (UE, ADEPME); «Promotion d'une agriculture moderne pourvoyeuse d'emplois durables pour les jeunes» (ANIDA, UE, coopération Italienne et Espagnole)
LES DISPOSITIFS D'APPUI DE LA SOCIETE CIVILE	REMIDEV (réseau pour la migration et le développement); FASER; FAEEJ (groupe Téranga Rewmi); projet INTEG-PLAN et «projet pour la réinsertion socioprofessionnelle des migrants de retour» (CARITAS); «Projet de migrant de retour volontaire productif» (CEPAIM); «Projet économie migrante» (COSPE); «Accueil et réinsertion des migrants de retour» (ONG la Lumière); «Intégration de la migration dans le développement local» et «Structuration des associations de migrants» (GRDR); CONFESEN; JAPPANDO ARD de Sédhiou, Thiès, Kaolack, Louga et Diourbel; GRDR Migration, Citoyenneté et Développement; « Projet Économie migrante » Projet Tekki Fi (COSPE); (ASADIC TAATAAN) Association Sénégalaise d'Appui à la Décentralisation et aux Initiatives Citoyennes

Source : Compilation du rédacteur sur la base de la revue documentaire

TABLEAU N°3 : CARTOGRAPHIE DES DISPOSITIFS D'APPUI DANS LE CADRE DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE ET MULTILATÉRALE

STRUCTURE	PROGRAMMES ÉTABLIS
OIM	- Aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR) - Programme de retour et réintégration durable au Sénégal mis en œuvre avec la DGSE
COOPERATION FRANÇAISE	 PAISD III Programme d'Appui aux Initiatives de Solidarité pour le Développement en partenariat avec l'ADEPME et la DGSE Office Français de l'Immigration et de l'intégration
COOPERATION ESPAGNOLE	 AECID Projet d'Appui à la réduction de la migration à travers la Création d'Emplois Ruraux au Sénégal PACERSEN Programme de gouvernance des migrations, pour une territorialisation des politiques migratoires
COOPERATION ALLEMANDE	- Programme Migration pour le Développement - Tekki fi « Réussir au Sénégal »
COOPERATION ITALIENNE	 Projet d'Appui à la réduction de la migration à travers la Création d'Emplois Ruraux au Sénégal Programme de contraste à la migration illégale à travers l'appui au Secteur Privé et à la création d'emplois au Sénégal PASPED
COOPERATION BELGE	- Projet d'appui à la réduction de l'émigration rurale et à la réintégration dans le bassin arachidier par le développement d´une économie rurale sur base des périmètres irrigués PARERBA

Source : Compilation du rédacteur sur la base de la revue documentaire

6. CONCLUSION

La décision de rentrer au pays, ainsi qu'on l'a observée, est propre à chaque personne et est influencée par une série de facteurs internes et externe au pays d'origine et au pays d'accueil. Aussi, au Sénégal, comme ailleurs en Afrique, la migration de retour est un segment important du projet migratoire de nos populations.

La migration de retour est bien plus qu'un exercice physique stricto sunsus en toute sécurité y comprit économique dans le pays d'origine. Il s'agit aussi d'une réinvention de soi, d'une redéfinition de ses aspirations personnelles, familiales et communautaires.

De ce fait, les interventions des parties prenantes visant à atteindre une réintégration durable doivent veiller à la participation des migrants de retour aux côtés d'autres acteurs clés. Il est important que les autorités gouvernementales fédèrent et coordonnent de manière explicite leurs actions entre elles, mais qu'elles intègrent également dans une dynamique cohérente toutes les parties prenantes concernées notamment les migrants eux-mêmes, les communautés locales, la société civile, les milieux universitaires, le secteur privé, les parlementaires, les syndicats, les institutions nationales des droits de l'homme, et les autres parties prenantes concernées.



Enfin la migration de retour est un processus délicat, empreint de risques géopolitiques, qu'il faut entreprendre en toute connaissance des causes, des règles diplomatiques les plus élémentaires et dans le plus strict respect des droits humain des migrants.



NOS RECOMMANDATIONS

AU PLAN STRATÉGIQUE ET POLITIQUE

- Inclure la migration de retour dans une approche globale de la politique migratoire du Sénégal. Les retours doivent être expliqués et intégrés dans les dispositifs structurels de la politique migratoire nationale, comme une composante effective du circuit de la mobilité des personnes notre pays ; elle doit aussi dans être partie du dispositif de la migration du travail car elle concerne tout aussi bien la mobilité des ressources humaines que celles des forces du travail et des richesses qu'elle comprend.
- Encourager la mise en place de processus d'orientation pour les migrants de retour, (les BAOS peuvent servir) compte tenu de leur niveau d'instruction, de leurs compétences linguistiques, des compétences acquises

- de manière formelle ou dans le cadre d'un apprentissage non formel, ainsi que de leur expérience professionnelle, afin d'accélérer leur réintégration sur le marché du travail
- Renforcer les collectivités territoriales par la mise en place de services spécifiques de prise en charge des questions de migration : la prise en charge de la dispersion de la population active pour le développement de nos territoires qui ont des surfaces géographiques peu ou non extensibles devrait faire partie des problématiques importantes dans la gouvernance de nos territoires. De même que les investissements des fonds transférés par nos diasporas dans le tissu économique et financier de nos territoires
- Instaurer un environnement propice au retour et à la réintégration, en

- offrant des opportunités permettant aux migrants rentrés au pays de contribuer au développement.
- Renforcer la prise en compte des dimensions sociales, économiques et psychologiques au sein des projets de réintégration au Sénégal afin de mieux répondre aux besoins des migrants dans le cadre du retour, notamment en créant des formes variées et flexibles d'assistance au retour basées sur les parcours et expériences particulières des migrants.

AU PLAN OPÉRATIONNEL



 Remédier aux lacunes en matière de suivi, d'évaluation et de connaissances en matière de retour et de réintégration, notamment en identifiant les principaux défis et en mettant en commun les pratiques prometteuses aux fins de retours sûrs et dignes et de réintégration durable.

N°1: Retour et reintegration des migrants

- Mettre au point de larges mesures d'appui à la réintégration en faveur des migrants et des communautés qui retournent volontairement au Sénégal dans les zones de retours massifs : multiplier, dynamiser et rendre plus créatifs et efficaces les BOAS.
- Le gouvernement du Sénégal devrait au plus vite créer une base de données statistiques pour disposer de données actuelles susceptibles de l'aider à prendre les décisions adéquates et à temps concernant la migration globalement en plus des informations sur les diasporas dans les pays d'accueil et de transit. Le leadership de notre pays aussi devrait nous convaincre pour développer un réseau d'échanges de données statistiques, bibliographiques et législatives entre les différents services administratifs, les centres/instituts de recherche, les organisations de la société civile et les partenaires

- au développement, interne au pays d'abord mais aussi au niveau régional et mondial.
- Cartographier les acteurs et programmes/projets de migration de retour pour une meilleure visibilité.
- Mener de vastes enquêtes ainsi que des études de cas ciblées sur des profils particuliers de migrants de retour
- Adopter des approches concertées entre acteurs de divers horizons pour gérer de manière la plus optimisée possible la réintégration et le co-développement.





Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Sièges de la société Bonn et Eschborn, Allemagne Friedrich-Ebert-Allee 32 53113 Bonn, Deutschland T +49 228 44 60-0 F +49 228 44 60-17 66 Dag-HammarskjDld-Weg 1 - 65760 Eschborn, Deutschland T +49 61 96 79-0 F +49 61 96 79-11 15

E info@giz.de I www.giz.de